



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 26**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

### **26 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION INTERNE**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Les décisions prises par Monsieur le Maire concernant les propositions d'avancement du personnel, inscrites au tableau d'avancement pour la promotion interne 2024 ont reçu trois avis favorables du Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Vu les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 14 novembre 2024,

Considérant le tableau des effectifs,

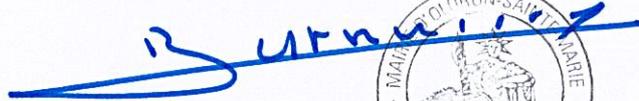
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **NOMME** un agent de maîtrise à temps complet sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs pour exercer les missions de responsable d'équipe au sein du service Cadre de vie,
- **NOMME** un agent de maîtrise à temps complet sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs pour exercer les missions de responsable d'équipe au sein du service Exploitation / Voirie,
- **NOMME** un attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de Directrice du Pôle Juridique et Financier.
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2025,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, au budget, chapitre 012.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/12/2024


  
  
**Bernard UTHURRY**